

Financement et ressources alloués aux organismes de bassins versants

Cible stratégique

À l'horizon 2030, le Québec est un chef de file en matière de gestion intégrée de l'eau.

DESCRIPTION DE L'INDICATEUR

L'indicateur présente la contribution financière totale du gouvernement du Québec versée aux 40 organismes de bassins versants (OBV) du Québec ainsi que le pourcentage de contribution annuelle du milieu en fonds de contrepartie lié aux conventions d'aide financière des OBV.

Organisme de bassin versant (OBV) : organisme qui met en œuvre la gestion intégrée des ressources en eau par bassin versant en se basant sur des principes de développement durable. Les bassins versants concernés sont des unités hydrographiques dont la superficie varie de près de 1 000 km² à 165 000 km². Les OBV sont notamment mandatés par le gouvernement du Québec, en vertu de la loi sur l'eau, pour élaborer et mettre à jour la mise en œuvre des plans directeurs de l'eau (PDE) ainsi que pour en faire la promotion et en assurer le suivi.

Fonds de contrepartie : financement des OBV par des partenaires pour les mêmes mandats que ceux qui sont subventionnés par le gouvernement du Québec. Les fonds de contrepartie sont donnés en argent et en nature (transposés en dollars).

Calcul de la contribution du milieu : fonds de contrepartie / (fonds de contrepartie + contribution financière du gouvernement provincial).

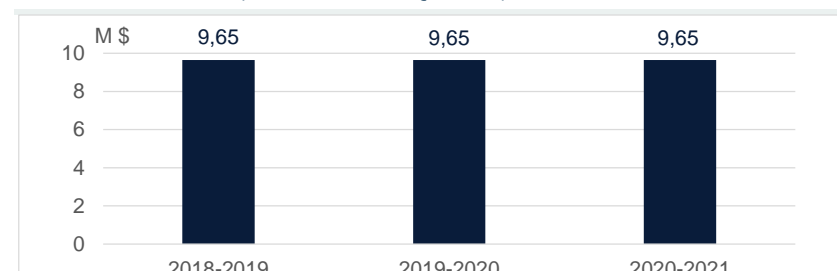
ANALYSE

La contribution financière totale du gouvernement du Québec versée aux 40 OBV pour la période 2018-2021 s'élève à 28,95 millions \$, soit **9,65 millions \$ par année**. Ajoutée au montant octroyé au Regroupement des organismes de bassins versants du Québec (ROBVQ), la contribution financière du gouvernement s'élève à 10 millions \$ par année pour soutenir la gestion intégrée de l'eau.

Chaque OBV reçoit annuellement une aide financière d'environ 240 000 \$ pour mettre en œuvre la gestion intégrée de l'eau.

Par ailleurs, les partenaires autres que le gouvernement provincial tels que les municipalités ou municipalités régionales de comté (MRC) ont contribué au fonctionnement des OBV à hauteur de 8,7 % en 2019-2020, soit pour un montant total de plus de 923 000 \$.

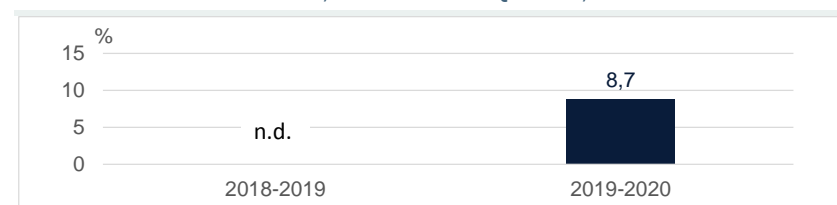
Figure 1 Contribution financière du gouvernement du Québec versée aux OBV, ensemble du Québec, 2018-2019 à 2020-2021



Note : Données au 31 mars.

Source : Ministère de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques.

Figure 2 Part de la contribution du milieu en fonds de contrepartie versée aux OBV, ensemble du Québec, 2019-2020



Notes : Données au 31 mars.

n.d. : non disponible.

Source : Ministère de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques.

[Données disponibles dans le Tableau de bord des indicateurs](#)